

Couples et familles, divorce avec l'Église...

CCB F samedi 25 mai 2024

Intervention de Nathalie et Christian Mignonat

Engagés dans la pastorale des personnes divorcées et divorcées en nouvelle union.



Question 1. Le titre contient le mot « divorce », qu'en pensez-vous ?

Comme on l'a vu, les études sociologiques le montrent, l'évolution des couples et des familles depuis une vingtaine d'années en France fait apparaître un fossé qui se creuse de plus en plus entre la réalité des situations et le modèle du couple et de la famille proposé par l'Église. La pastorale peut-elle faire des propositions concrètes qui répondent aux demandes nouvelles des personnes, des couples et des familles de 2024 ? Le souci pastoral du pape François, exprimé notamment dans *Amoris laetitia*, peut-il aider à empêcher le divorce entre l'Église et de la société française ?

En fait, nous dirions qu'il y a deux divorces.

Celui que nous venons de mentionner : c'est-à-dire entre le couple hétérosexuel monogame marié, avec ses propres enfants, qui n'est plus le modèle dominant, et les couples de 2024. Dans notre société, où le divorce guette un mariage sur deux, où plus d'enfants naissent hors mariage, où la simple cohabitation prévaut sur le mariage même civil, **il y a largement plus de personnes hors des clous que dans les clous !**

Pour illustrer ce décalage prenons deux exemples.

Le cas du catéchuménat. À Pâques cette année, l'Église s'est réjouie de l'explosion des baptêmes adultes et les services diocésains croulent sous les demandes. À l'image de la société, ces adultes sont souvent en situations matrimoniales dites « irrégulières » : couples cohabitant, couples en nouvelle union, personnes homosexuelles en couple. Le premier réflexe de l'institution est de leur demander de « régulariser » la situation, en invitant

fortement au mariage ceux qui le peuvent, et en recommandant d'entamer une procédure de reconnaissance de nullité pour ceux qui ont été mariés à l'Église. Ainsi tout est rentré dans les clous et la préparation peut commencer.

Mais que faire des irréductibles qui n'ont pas voulu eux-mêmes ou leur conjoint se marier ou demander une « annulation » de leur précédent mariage ? Le traitement n'est pas automatique et surtout est différent selon les diocèses. En général ils ont accès au baptême. Mais contrairement au droit (des canons 842§2 et 866), les deux autres sacrements de l'initiation, la confirmation et l'Eucharistie qui devraient leur être administrés en même temps, sont souvent différés. Pour la première communion, puisque l'ancienne discipline de Jean-Paul II plane encore, parfois on leur donne l'eucharistie, mais seulement ce jour-là, ou on leur propose de vivre cela plus tard et **discrètement** dans leur paroisse. Je ne connais pas de diocèse qui assume clairement et publiquement le choix de faire confiance au discernement de la personne et de ses accompagnateurs.

Un autre exemple pris dans la préparation au mariage.

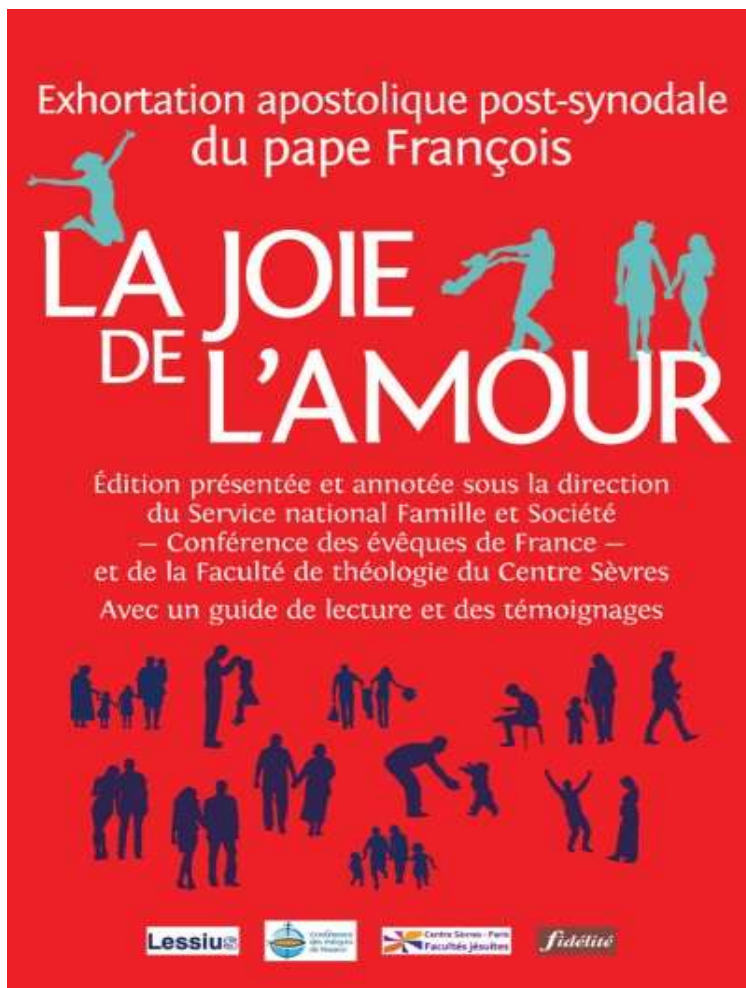
Il arrive de temps en temps, que les membres d'un couple, souvent lorsque l'un des deux n'est pas baptisé, après avoir suivi avec plaisir le début de la préparation, nous expliquent que finalement ils vont « **en rester** » **au mariage civil** et donc qu'ils arrêtent la préparation. Ils expliquent que ce ne serait pas honnête de leur part. Le prêtre et certains couples accompagnateurs essaient de les inciter à rester et à aller jusqu'au mariage car sinon ils n'en auront pas « les grâces ». Sauf que, soit dit en passant, puisque l'un n'est pas baptisé, leur mariage n'est pas sacramentel. Mais surtout cela montre que l'Église considère d'une part que ce couple ne peut pas vivre chrétiennement une vie conjugale en dehors du mariage à l'Église... et d'autre part qu'elle ne serait pas fidèle à sa mission en « laissant partir » ce jeune couple tout en étant **incapable de l'accompagner sur un autre chemin**.

Question 2. Vous avez parlé de deux divorces, quel est le second ?

C'est celui qui existe, en interne dans l'Église, entre une pastorale qui essaie de mettre en œuvre les orientations du pape François et les pratiques, théoriquement abrogées, qui n'ont pas évoluées depuis Jean-Paul II et que certaines sensibilités font perdurer.

La sortie d'*Amoris laetitia* a été un grand moment de joie et d'espérance pour les accompagnateurs impliqués depuis plus de vingt ans dans de la pastorale des familles.

Hélas, *Amoris laetitia* a été reçu dans un silence étourdissant selon les mots de Jean-Paul Vesco et huit ans après, nous constatons que peu de monde l'a véritablement lu, encore moins travaillé et appliqué !



Il n'y a que quelques personnes directement concernées et leurs accompagnateurs qui sont allés chercher dans les 9 chapitres, et principalement dans le fameux chapitre VIII, le chemin d'une ouverture pastorale **et ils l'ont trouvée.**

Malheureusement, faute d'informations de la part des diocèses et des paroisses, beaucoup des personnes concernées sont dans l'ignorance de ces ouvertures et restent confinées dans l'ancienne discipline que leur rappellent certains pasteurs et paroissiens zélés.

Pourtant, dans le chapitre VIII, dont le sous-titre est « **accompagner, discerner et intégrer** », le pape met clairement les communautés et leurs pasteurs en responsabilité d'accueillir et d'intégrer tous ceux qui viennent frapper à leur

porte. Sans oublier la grande majorité des indifférents, qui pensent que l'Église n'est plus crédible, surtout dans le domaine du couple et de la famille.

C'est pour faire le point sur cette situation que le réseau SEDIRE, séparés, divorcés, remariés de la mission de France a réalisé les 23 et 24 mars dernier un week-end de formation sur « **Évolution des couples et des familles, évolution de nos pratiques pastorales selon *Amoris laetitia*** ».

En effet, dans *Amoris laetitia*, le pape nous propose un nouveau paradigme pour toute la pastorale des couples et des familles, de tous les couples et de toutes les familles

Héritier de Vatican II, le pape met en avant la conscience éclairée et rappelle aux pasteurs qu'il faut faire confiance aux laïcs : « *Il nous coûte aussi de laisser de la place à la conscience des fidèles qui souvent répondent de leur mieux à l'Évangile avec leurs limites et peuvent exercer leur propre discernement dans des situations où tous les schémas sont battus en brèche. Nous sommes appelés à former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles* ». (AL 37)

Il nous demande de ne pas nous en tenir aux seules normes sans discernement ! « *Il est mesquin de se limiter seulement à considérer si l'agir d'une personne répond ou non à une loi ou à une norme générale, car cela ne suffit pas pour discerner et assurer une pleine fidélité à Dieu dans l'existence concrète d'un être humain.* » (AL 304).

Mais certains pasteurs considèrent cette attitude comme une perte de contrôle et de pouvoir : « *Je comprends ceux qui préfèrent une pastorale plus rigide qui ne prête à aucune confusion. Mais je crois sincèrement que Jésus Christ veut une Église attentive au bien que l'Esprit répand au milieu de la fragilité.* »(AL 308)

Question 3. Alors quelles évolutions sont d'ores et déjà possibles malgré tout ?

En reprenant les exemples cités.

1. Dans l'accueil des catéchumènes. Il faudrait accepter un accompagnement qui prend en compte la vie des personnes sans leur imposer de rentrer dans des normes préalablement à toute préparation.

2. Pour la préparation au mariage. Il faudrait accepter de s'ajuster, en accompagnant avec bienveillance le sérieux des demandes que les couples actuels font encore à l'Église pour un mariage sans leur imposer un sacrement. On peut leur proposer une célébration de leur amour sous le regard de Dieu dans un temps de prière respectueux de leur démarche.

3. Pour l'intégration de tous. Dans les paroisses et les communautés en ayant le souci de l'intégration de tous, oser poser à ceux qui ne se sentent pas « à leur place dans l'Église » la question de Jésus à Bartimée : « Que veux-tu que je fasse pour toi ? »

Par exemple pour les couples en nouvelle union qui souhaitent un accueil officiel dans la paroisse, des propositions comme « les cheminements Bartimée » existent déjà qui permettent une intégration sacramentelle.

Un petit mot sur « les cheminements Bartimée » : le but premier de ces cheminements est la conversion de la communauté qui doit changer son regard sur les personnes en demande d'intégration. En cela ils diffèrent des accompagnements individuels et intimes par des « missionnaires de la miséricorde » proposés par certains diocèses.

En pratique, la paroisse met en place une équipe comprenant des accompagnateurs, des personnes concernées et des paroissiens ordinaires, témoins de la communauté avec un prêtre. Le groupe chemine en s'appuyant sur l'évangile de Bartimée dont elle suit pas à pas les étapes. Ce texte met en évidence deux moments cruciaux : lorsque Jésus demande à la foule d'appeler elle-même Bartimée et que la foule se converti et devient appelante, et quand Jésus demandant à Bartimée : « Que veux-tu que le fasse pour toi », sans préjuger de sa demande et prêt à l'accueillir. Les personnes expriment leur désir le plus cher, c'est souvent pouvoir revivre la communion ! Mais pas seulement. Puis elles choisissent la manière dont elles souhaitent le signifier à la paroisse.

Ce même processus pourrait être mis en place pour des personnes homosexuelles.

4. Et pourquoi pas, comme nous l'avons vu proposé par une communauté protestante, un accompagnement des personnes trans à l'occasion de leur changement de prénom pour une réflexion sur leur nouveau projet de vie au cours d'un temps de prière vécu dans leur communauté.

Question 4. Quel est l'impact de *Fiducia supplicans* sur votre pastorale ?

Nous allons nous restreindre à la question des couples en nouvelle union.

En France, où les « temps de prière » sont autorisés depuis 2002 par la conférence des évêques de France, la nouvelle possibilité de faire des bénédictions pour les couples en nouvelle union n'est pas une avancée, mais risque de permettre à certains un retour en arrière. C'est ce que nous avons déjà exprimé dès la sortie de cette annonce en décembre dernier dans un interview au journal *La Croix*. Hélas, nous avons déjà deux exemples d'une lecture restrictive de la proposition de bénédiction. Un couple devait rencontrer son curé pour préparer avec lui un temps de prière à l'occasion de leur nouvelle union. À la seconde réunion, *Fiducia supplicans* venait juste de sortir, et le prêtre leur a expliqué qu'il n'était plus possible de faire un temps de prière avec la famille et quelques amis, mais qu'il les recevrait seulement tous les deux à la sacristie pour une petite bénédiction !

Dans l'esprit d'*Amoris laetitia*, actuellement ce qui est proposé est **un véritablement accompagnement dans la durée sous la forme de plusieurs rencontres** pour accueillir cette nouvelle situation, parfois en famille recomposées, et réfléchir sur le nouveau projet de vie. Nourri de tous les échanges précédents, ce temps de prière est une célébration qui rassemble famille et amis proches. **C'est l'occasion unique pour le nouveau couple de porter une parole d'espérance et de pacification sous le regard de Dieu.**

Le pape François considère l'accompagnement comme un art, art de faire confiance aux personnes et à l'Esprit Saint... et donc d'accepter le risque de ne pas bien savoir où l'on va.

Ce risque beaucoup de pasteurs ont peur de le prendre, ils craignent d'être dépassés, et surtout traité de laxistes par leur confrères plus rigides.

Question 5. Quels sont les mots de la fin.

Pour réaliser l'accueil de tous, des couples et des familles, comme le pape l'a répété à Marseille – tous, tous, tous ont leur place dans l'Église –, il faut mettre véritablement en place *Amoris Laetitia* **et se persuader que ce texte suffit.**

Le pape François a pris le soin lui donner un caractère normatif par le Rescrit pontifical du 5 juin 2017, ce que la plupart des évêques et des pasteurs se sont empressés d'ignorer.

La nouvelle loi pour la pastorale est « **la miséricorde et le discernement** », le moyen pour y parvenir est **l'accompagnement** et le but est **l'intégration de tous**.

Mais qu'il est difficile de sortir du permis-défendu !

Je termine par une phrase de François, déjà présente par EG, mais recitée dans AL 305

« Rappelons-nous qu'un petit pas, au milieu de grandes limites humaines, peut être plus apprécié de Dieu que la vie extérieurement correcte de celui qui passe ses jours sans avoir à affronter d'importantes difficultés. »

